



---

**EURONEWS SUR L'ÉDUCATION DES JEUNES A BESOINS EDUCATIFS  
PARTICULIERS  
No. 19**

DANS CE NUMERO ...

<b>MESSAGE DU DIRECTEUR .....</b>	<b>2</b>
<b>DES NOUVELLES DE L'AGENCE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS .....</b>	<b>3</b>
<b>1. NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AGENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. GUIDE D'ACCESSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>3. EVALUATION DANS LE CADRE DE L'INCLUSION .....</b>	<b>4</b>
<b>NOUVELLES DES PAYS MEMBRES DE L'AGENCE .....</b>	<b>7</b>
<b>4. DANEMARK – ACTION COMMUNE : COMMENT RELANCER L'INCLUSION.....</b>	<b>7</b>
<b>5. GRECE – RECENTES REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF HELLENIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>6. ESPAGNE – « TOTS MUSICS, TOTS DIFERENTS » (TOUS MUSICIENS, TOUS DIFFERENTS) .....</b>	<b>9</b>
<b>7. FRANCE – DEUX NOUVELLES INITIATIVES INNOVANTES EN RECHERCHE ET FORMATION .....</b>	<b>10</b>
<b>8. PORTUGAL – L'EDITION SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'ALPHABETISATION... </b>	<b>11</b>
<b>9. ISLANDE – PROGRAMME UNIVERSITAIRE POUR LES ETUDIANTS HANDICAPES .....</b>	<b>11</b>
<b>10. SUEDE – LA VIE QUOTIDIENNE A L'ECOLE POUR LES ENFANTS AVEC DES HANDICAPS PHYSIQUES : ETUDE ETHNOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>11. LUXEMBOURG – LA NOUVELLE « ECOLE FONDAMENTALE » .....</b>	<b>12</b>
<b>12. BELGIQUE (COMMUNAUTE FLAMANDE) – PROPOSITION D'UN NOUVEAU CADRE D'AIDE A L'APPRENTISSAGE.....</b>	<b>13</b>
<b>13. ALLEMAGNE – RATIFICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES .....</b>	<b>14</b>
<b>14. ROYAUME UNI (ANGLETERRE) – REUSSITE POUR TOUS : AMELIORER LES RESULTATS DES ENFANTS ET DES JEUNES AYANT DES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ET DES HANDICAPS .....</b>	<b>15</b>
<b>INFORMATIONS EDITORIALES .....</b>	<b>16</b>



## **MESSAGE DU DIRECTEUR**

Chers lecteurs,

Dans ce numéro d'EuroNews, vous découvrirez quelques exemples de récentes initiatives prises dans nos pays membres, ainsi que les dernières nouvelles de l'Agence européenne.

J'espère que vous trouverez ces informations intéressantes et utiles !

Si vous souhaitez en savoir davantage, prenez le temps de consulter notre site Internet pour connaître les dernières données sur les pays et les récentes initiatives en matière de législation et de politique en Europe ou pour découvrir les résultats des enquêtes que nous menons au nom de nos 27 pays membres.

En ce moment, il se passe tellement de choses passionnantes que je ne peux pas vous les décrire toutes mais je tiens à partager quelques uns des faits marquants avec vous :

Nous venons juste de terminer un projet thématique majeur sur l'une des questions les plus difficiles que l'Europe doit affronter actuellement : comment appréhender la problématique « Diversité multiculturelle et Besoins éducatifs particuliers ». Dans le même temps, deux autres projets touchent à leur fin – un sur les progrès réalisés par les pays dans le domaine de « l'Intervention précoce » et l'autre sur la façon dont le « Développement d'un ensemble d'indicateurs pour l'Éducation inclusive » peut être réalisé au niveau européen. Actuellement, nous finalisons ces projets et nous vous donnerons davantage d'informations dans le prochain numéro d'EuroNews.

Cette année, nous avons démarré des projets qui portent sur deux nouveaux domaines prioritaires pour nos pays membres. L'un d'eux traite de la « Formation des enseignants dans une perspective d'inclusion » et comprend des représentants de la Commission européenne et du Bureau international pour l'Éducation de l'UNESCO en tant qu'observateurs. L'autre projet, auquel participent le Cedefop et l'OCDE, concerne « La formation professionnelle ».

Courant 2010, nous collaborerons avec le secrétariat de l'Éducation pour Tous de l'UNESCO en vue de développer une base de données qui présentera des exemples innovants de politiques et de pratiques pour l'éducation inclusive. Ces exemples illustreront les actions politiques spécifiées dans le document intitulé « Principes directeurs sur l'inclusion en éducation », de l'UNESCO.

L'un des autres faits marquants de l'année prochaine sera une conférence internationale que l'Agence européenne et le ministère espagnol de l'Éducation organiseront en mars sous la présidence espagnole de l'UE. Cette conférence reflètera les progrès en cours de l'éducation inclusive dans le cadre des objectifs de Lisbonne 2010. En parallèle, le but est d'échanger les expériences dans ce domaine avec les pays d'Amérique latine.

Nous espérons que vous trouverez ce numéro d'EuroNews sur l'Éducation des personnes ayant des besoins particuliers, instructif. Comme toujours, nous aimerions connaître vos réactions. Pour nous contacter, veuillez vous reporter aux informations données à la fin du numéro.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

**Cor Meijer**

**Directeur**



---

## DES NOUVELLES DE L'AGENCE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

### 1. NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AGENCE

**Au cours de l'année dernière, l'Agence a mis au point un site Internet complètement nouveau qui a été lancé au printemps 2009 !**

Ce travail a été réalisé conjointement avec l'Institute for Learning and Research Technology (ILRT) de l'Université de Bristol, au Royaume Uni (Angleterre) : <http://www.ilt.bris.ac.uk/>. Une enquête utilisateur a été faite en ligne ce qui a permis de recueillir davantage de données grâce aux représentants des pays de l'Agence. Tous les résultats ont servi au développement de la structure et à la conception du nouveau site Web.

À partir des suggestions de nos utilisateurs, de nouvelles fonctionnalités sont désormais disponibles :

- La section News a été élargie et comprend notre magazine *EuroNews*, des communiqués de presse et notre *Bulletin électronique*. Les annonces les plus récentes de la section News figurent également sur la page d'accueil, où les utilisateurs peuvent s'inscrire afin d'être informés de l'actualité de l'Agence ;
- Toutes les informations de nos pays membres sont maintenant également accessibles directement à partir de la page d'accueil ou via une carte de l'UE interactive ;
- Sur chaque page consacrée à un pays, la liste de toutes les publications disponibles dans la langue nationale est affichée ainsi que les liens correspondants ;
- Le site Internet possède désormais une fonction de recherche, qui permet aux utilisateurs de trouver plus rapidement des informations spécifiques (pertinentes pour eux) ;
- L'accessibilité du site Internet s'est améliorée et est conforme aux recommandations W3C.

Nous invitons tous nos lecteurs à consulter notre nouveau site Web : [www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)


### 2. GUIDE D'ACCESSIBILITE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

<http://www.european-agency.org/agency-projects/HEAG>

Le guide HEAG (Higher Education Accessibility Guide) en ligne est un guide unique en son genre qui donne des renseignements sur les services d'assistance aux personnes en situation de handicap dans les institutions d'enseignement supérieur en Europe.

HEAG fournit différents types d'informations intéressant les étudiants handicapés qui envisagent d'aller poursuivre des études à l'étranger. Ces renseignements doivent aider les étudiants et les professionnels qui les accompagnent à prendre des décisions sur les éventuels programmes d'études et les activités d'échanges.

Les experts du projet des 26 pays membres de l'Agence européenne plus la Croatie et la Slovaquie ont collaboré en vue de réunir des informations ciblées accessibles :

- 
- 
- Via les pages par pays, proposant des informations propres au pays sur l'enseignement supérieur ;
  - Via la base de données HEAG qui permet aux utilisateurs de rechercher des services spécialisés et facilite l'accès aux informations pour les étudiants de l'enseignement supérieur dans chacun des pays.

À partir des pages nationales, vous pouvez accéder aux informations relatives au soutien destiné aux étudiants en situation de handicap, à l'approche nationale en matière d'enseignement supérieur et de handicap et à des renseignements permettant d'entrer en contact avec des personnes ressources – notamment des experts du projet HEAG – dans le pays que vous avez sélectionné.

Par ailleurs, vous pouvez rechercher des institutions en particulier et l'existence de services d'aide aux étudiants handicapés en utilisant les liens directs de recherche de la base de données. Toutes les informations existent en anglais et dans la langue du pays concerné.

La base de données sera mise à jour tous les deux ans.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [heag@european-agency.org](mailto:heag@european-agency.org)*

### **3. EVALUATION DANS LE CADRE DE L'INCLUSION**

**Plus de 150 participants représentant 27 pays se sont rencontrés lors de la Conférence « Évaluation dans le cadre de l'inclusion » organisée conjointement par le ministre chypriote de l'Éducation et de la Culture et l'Agence européenne pour le Développement de l'Éducation des personnes ayant des besoins particuliers, à Limassol, Chypre, les 23–24 octobre 2008. Cette conférence a été le point final de trois années de travail sur les politiques et pratiques d'évaluation qui favorisent l'inclusion dans des milieux ordinaires.**

Le projet « Évaluation dans le cadre de l'inclusion » a démarré en 2004 lorsque les membres du Bureau représentatif de l'Agence se sont réunis et ont placé « l'évaluation » au cœur de leurs préoccupations pour le développement de l'inclusion. Le projet de l'Agence était divisé en deux phases principales : Phase 1 (2005–2006) et Phase 2 (2006–2008). La première, à laquelle ont pris part 23 pays, s'est concentrée sur l'enseignement primaire. Dans la seconde phase, 26 pays ont été représentés et le thème principal s'est élargi à l'évaluation dans le secondaire.

Au cours de la Phase 1, les participants au projet ont tenté de clarifier la signification de l'expression « évaluation inclusive », et après une analyse approfondie des documents politiques et une discussion sur les pratiques en cours, ils ont fini par s'entendre sur une définition commune :

*Approche de l'évaluation dans les environnements ordinaires où la politique et les pratiques visent à promouvoir l'apprentissage de tous les élèves aussi loin que possible. L'objectif principal de l'évaluation est que toutes les politiques et procédures d'évaluation favorisent et améliorent l'inclusion et la participation de tous les élèves vulnérables à l'exclusion, notamment ceux avec des BEP.*

La Phase 2 comprenait la visite de cinq établissements d'enseignement appliquant des pratiques innovantes d'évaluation inclusive : le Reutte District Resource Centre dans la province du Tyrol, en Autriche ; l'école Peder Lykke en collaboration avec le service de conseil psycho-pédagogique (PPR) de Copenhague, au Danemark ; les écoles situées dans la région de Montluçon, en France; le Centre d'aide aux mal voyants, LFS-Schleswig, en Allemagne et l'école Cavendish, à Runcorn, au RU (Angleterre) et leurs



écoles ordinaires partenaires. Durant les deux visites de chaque site, les collaborateurs du projet du pays ont eu la possibilité de visiter les établissements et de discuter des exemples pratiques d'évaluation.

Une des principales conclusions du projet était que l'évaluation inclusive devrait être considérée comme un processus continu qui impliquerait les enseignants ordinaires, les parents et les élèves eux-mêmes plutôt que uniquement les professionnels extérieurs à la classe ordinaire. Les approches, méthodes et outils, ainsi que les personnes concernées devraient être en accord avec l'idée que l'évaluation inclusive constitue une partie indispensable du processus d'enseignement et d'apprentissage.

Le projet a également abouti à un autre constat important relatif au concept d'Évaluation *pour l'Apprentissage* et comment il pourrait être appliqué à l'évaluation des élèves avec des BEP. Clairement, l'Évaluation *pour l'Apprentissage* pour les élèves avec et sans BEP reposait sur les mêmes principes et la seule différence dans l'Évaluation *pour l'Apprentissage* réside principalement dans le type d'outils et méthodes d'évaluation/communication utilisés par les enseignants.

Globalement, le projet a abouti à la conclusion que l'évaluation est un domaine essentiel au développement de l'éducation inclusive et que les responsables politiques et praticiens doivent élaborer leurs politiques et pratiques en fonction des principes de l'évaluation inclusive.

Vous trouverez des informations sur les principaux aspects du projet dans les différents documents de l'Agence dont notamment le rapport *Évaluation dans le cadre de l'inclusion – Politique générale et mise en pratique*, qui présente les principales conclusions de la première phase du projet. Il repose sur les informations qui décrivent la politique et les pratiques d'évaluation fournies par 23 pays et est accompagné d'un résumé.

En outre, plusieurs courts articles de réflexion peuvent être téléchargés à partir du site Internet de l'Agence européenne :

*Mise en oeuvre de l'Évaluation inclusive* – utilise les avis des responsables politiques et des praticiens qui discutent de leurs expériences et pratiques, pour présenter une synthèse des enjeux de la mise en oeuvre de l'évaluation inclusive.

*Évaluation pour l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers* – décrit le concept de l'Évaluation pour l'apprentissage et comment il peut s'appliquer à l'éducation des élèves avec des BEP.

*Indicateurs de base de l'Évaluation inclusive* – présente une série d'indicateurs généraux et leurs conditions préalables associées qui peuvent être utilisés comme guide pour examiner la nature et le développement des politiques, procédures et mises en pratique de l'évaluation inclusive.

*Recommandations de Chypre sur l'Évaluation inclusive* – est le résultat des débats et des conclusions collectives des représentants des pays qui ont assisté à la conférence de l'Agence qui s'est tenue à Limassol en octobre 2008. Ce document décrit leurs recommandations collectives destinées aux responsables politiques européens pour élaborer des processus d'évaluation qui favorisent l'inclusion. Le ministre chypriote de l'Éducation a adressé les *Recommandations de Chypre* à tous ses collègues ministres en Europe.

Le site Internet de l'Évaluation dans le cadre de l'inclusion – (<http://www.european-agency.org/agency-projects/assessment-in-inclusive-settings>) présente tous les documents élaborés à la fin des 3 années du projet. Il contient des informations sur les



---

experts désignés qui ont participé au projet et une série de documents des Phases 1 et 2 du projet. Outre les documents listés ci-dessus, vous trouverez également :

- les *Rapports complets des pays* indexés suivant les termes clés approuvés pour le projet ;
- un *Tableau de recommandations*, présenté comme un outil destiné à aider les lecteurs à retrouver toutes les recommandations figurant dans la Phase 1 du compte-rendu succinct, avec les rapports des pays ;
- les *Travaux antérieurs non-européens* ;
- le *Guide des ressources de l'Évaluation*, qui contient des ressources issues des 25 pays qui ont été réunies lors de la seconde phase du projet.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'adresse :*

*[www.european-agency.org/agency-projects/assessment-in-inclusive-settings](http://www.european-agency.org/agency-projects/assessment-in-inclusive-settings)*

*ou contacter : [secretariat@european-agency.org](mailto:secretariat@european-agency.org)*



---

## NOUVELLES DES PAYS MEMBRES DE L'AGENCE

### 4. DANEMARK – ACTION COMMUNE : COMMENT RELANCER L'INCLUSION

**Avec l'aide de l'Agence européenne pour le Développement de l'Éducation des personnes ayant des besoins particuliers, le personnel de l'école Peder Lykke conjointement avec le service de conseil psycho-pédagogique (PPR) de Copenhague a étudié de nouvelles façons d'accueillir les parents à l'école via ce qu'il est convenu d'appeler le projet d'Action commune.**

Deux des professionnels du centre de développement de ce projet mené en collaboration – Kirsten Hansen, Consultant en développement, et Jette Lentz, Chef du Service Psychologie – décrivent le projet en ces termes :

« Nous encourageons les politiciens locaux à mettre au point des méthodes et des stratégies qui favorisent l'inclusion dans le domaine de l'éducation spécialisée au sein du ministère de l'Enfance et de la Jeunesse à Copenhague. Les méthodes adoptées dans notre projet d'Action commune ont été diffusées et introduites, non seulement dans notre propre quartier (centre urbain) mais également dans les écoles d'autres quartiers de Copenhague. En outre, les psychologues travaillant dans le service de conseil psycho-pédagogique (PPR) de notre quartier suivent désormais une approche plus holistique dans leur travail.

La municipalité de Copenhague a décidé de lancer une réforme en matière d'éducation spécialisée en vue de s'assurer que les enfants avec des besoins éducatifs particuliers soient inclus dans les « Folkeskole » (écoles du peuple). Cette réforme a été mise en œuvre en même temps que le projet Action commune afin que nous puissions obtenir une certaine influence de la part des diverses parties prenantes du ministère de l'Enfance et de la Jeunesse et leur faire part de nos connaissances à cet égard.

En septembre 2008, nous avons organisé une conférence à la mairie de Copenhague. Les représentants du projet de l'Agence européenne, Évaluation dans le cadre de l'inclusion, ainsi que plusieurs chercheurs danois ont fait part de leurs idées et points de vues à divers professionnels et aux responsables de la municipalité. Nous avons également produit un DVD sur le projet [pour plus de détails, veuillez vous reporter aux contacts indiqués ci-dessous].

Depuis lors, la situation a rapidement évolué. Sur les 8 quartiers de Copenhague, c'est le centre urbain (Inner City) qui a été choisi comme quartier pionnier de la réforme sur l'éducation spécialisée. Le travail réalisé dans ce quartier nous permettra de donner l'exemple aux autres quartiers de la municipalité.

Nous avons été choisis parce que nous avons pris part aux travaux de l'Agence européenne, dont un des objectifs consistait à étudier l'évolution de l'évaluation en Europe. Ce projet nous a donné la possibilité de partager des informations internationales, et d'influencer les politiques et méthodes d'inclusion dans la municipalité de Copenhague ».

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Kirsten Hansen, Consultant en développement, courriel : Kirsha@Buf.Kk.Dk, ou Jette Lentz, Chef du Service Psychologie au ministère de l'Enfance et de la Jeunesse, courriel : Jette.Lentz@Buf.Kk.Dk, toutes deux du Copenhagen City Department, Danemark.*



## 5. GRECE – RECENTES REFORMES DU SYSTEME EDUCATIF HELLENIQUE

**Le gouvernement grec s'est récemment fixé une série de nouveaux objectifs stratégiques axés sur l'enseignement tertiaire. Le gouvernement a réussi à promouvoir des initiatives adoptées entre 2004 et 2007, visant à l'alignement avec les normes et références pédagogiques européennes.**

Les objectifs consistent à revoir le cadre législatif concernant : a) La structure des établissements d'enseignement, b) Une nouvelle agence pour la reconnaissance des diplômes (L 3328/2005), c) L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ES), d) L'apprentissage tout au long de la vie et des programmes d'études d'enseignement universitaire supérieur communs (L 3369 & 3404/2005), e) La création de l'Université internationale hellénique (L3391/2005) et d'autres lois concernant les TICE dans l'enseignement, la formation professionnelle, l'égalité de traitement entre hommes et femmes, les conditions d'admission dans l'enseignement supérieur et les critères à remplir. Deux réformes clés méritent d'être explicitées :

**1. Réformes du fonctionnement des écoles inclusives** – tous les élèves suivent le cursus du système public ordinaire qui tient compte de leurs besoins éducatifs particuliers ; par exemple l'enseignement interculturel pour les élèves issus des groupes minoritaires ethniques et l'éducation adaptée pour les élèves avec des besoins éducatifs particuliers. Néanmoins, des écoles ont été créées pour les minorités musulmanes.

**2. Réformes du système de formation des enseignants** – de 2005 à 2007, l'Institut pédagogique a dirigé un programme important pour la formation des enseignants. Cette formation pour répondre aux besoins éducatifs particuliers est organisée et menée dans le cadre du système général de formation. La loi sur l'éducation spécialisée stipule clairement que « *les enseignants qui enseignent dans les écoles d'éducation spécialisée et dans le cadre de l'inclusion suivent les programmes de ré-éducation dans les Centres régionaux de formation* » ainsi que tous les autres enseignants de l'enseignement primaire et secondaire comme cela est défini à l'article 4 de la loi (c'est-à-dire tous les enseignants suivent la formation en éducation spécialisée). Depuis 2004, les programmes suivants ont été mis en place :

*L'utilisation des TICE dans l'enseignement* : programme de 100 heures divisé en trois phases : a) une approche scientifique de l'utilisation des TICE dans l'enseignement, b) le processus de conception et de délivrance de cours utilisant les TICE dans les écoles et c) les problèmes qui se posent pendant l'enseignement avec les TICE dans les écoles ainsi que les méthodes pour les résoudre.

*Formation dans l'utilisation de nouvelles technologies* : programme de 96 heures avec deux actions : a) amélioration de l'utilisation des ordinateurs chez les enseignants et b) utilisation de nouvelles technologies dans l'éducation.

*Évaluation et échange d'opinions* : discuter des problèmes rencontrés par les enseignants durant l'année scolaire précédente suite à l'utilisation de nouveaux livres et évaluer leur facilité d'utilisation.

*Programme de formation pour la gestion des besoins divers* : programme de 50 heures pour les enseignants du primaire et du secondaire destiné à enrichir leurs connaissances, améliorer leur pratique et développer leurs compétences face à des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, des aptitudes spéciales dans le cadre d'une approche inclusive, des problèmes de comportement (agression, violence, troubles émotionnels) et face à la diversité culturelle.



*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Maria Palaska-Ioannidis, Coordinateur national de l'Agence : [mpalask@sch.gr](mailto:mpalask@sch.gr) ou Maria Michaelidou, Membre du Bureau représentatif de l'Agence : [smi@acm.org](mailto:smi@acm.org)*

## **6. ESPAGNE – « TOTS MÚSICS, TOTS DIFERENTS » (TOUS MUSICIENS, TOUS DIFFERENTS)**

**La région de Valence est réputée dans toute l'Espagne pour son héritage musical ; c'est la patrie d'un grand nombre de musiciens qualifiés et de nombreuses associations musicales, qui contribuent tous à l'éducation musicale. La ville de Torrent en est un bon exemple : elle possède un Auditorium et compte plusieurs associations musicales qui, avec le Conservatoire professionnel de musique, permettent de créer un environnement favorable à l'éducation musicale.**

Le Conservatoire de Torrent est un centre qui prépare les étudiants en musique aux classes élémentaires et professionnelles. Il s'est ouvert en 1971 et aux cours des années il n'a cessé d'élargir et de consolider le grand choix d'activités éducatives qu'il propose aux étudiants. À l'heure actuelle, 62 enseignants et 8 administratifs constituent le personnel qui travaille avec les 540 inscrits au Conservatoire.

En 2003, coïncidant avec l'Année européenne des personnes en situation de handicap et une proposition des membres du personnel du Conservatoire, le ministère de l'Éducation du gouvernement autonome de Valencia, a autorisé un projet intitulé « Tots músics, tots diferents » (tous musiciens, tous différents) qui, pour la première fois en Espagne, permettait aux étudiants avec des besoins éducatifs particuliers de suivre des études musicales élémentaires.

Le slogan « Tots músics, tots diferents » ne considère pas le handicap comme quelque chose qui devrait exclure un enfant d'un enseignement de la musique.

Cinq ans plus tard, 12 étudiants qui ont pris part à ce projet expérimental, étudient avec brio, ont atteint un bon niveau et ont réussi à s'intégrer socialement pendant leurs études. Ce succès n'aurait pas été possible sans les efforts considérables et l'enthousiasme dont a fait preuve tout le corps enseignant, ainsi que l'aide apportée par toutes les institutions publiques (ministère de l'Éducation, conseil municipal de Torrent) et quelques entreprises privées (*Caja de Ahorros del Mediterráneo*).

Le ministère de l'Éducation a pris acte de ce projet qui a reçu le deuxième prix du concours « Marta Mata » pour la qualité de son éducation en 2006 et le « Premier prix en 2007 qui récompense les centres qui développent de nouveaux projets destinés aux étudiants avec des besoins d'apprentissage particuliers ».

Ce projet est tellement innovant que cette expérience a changé le concept traditionnel du Conservatoire de musique et par conséquent, une série d'adaptations ont dû être faites comme par exemple dans la formation des enseignants, les comportements des professeurs, la restructuration, la méthodologie et les ressources du centre.

Ce projet est considéré comme un énorme progrès dans la quête de solidarité et de justice sociale et comme une alternative à l'exclusion des jeunes les plus vulnérables des opportunités qu'offre la société telles que l'enseignement des arts.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Yolanda Jiménez Martínez, Coordinateur national de l'Agence : [yolanda.jimenez@educacion.es](mailto:yolanda.jimenez@educacion.es) ; Manuel Tomás Ludeña, Directeur du Conservatoire de Torrent, [manuel\\_tomas@conservatoritorrent.net](mailto:manuel_tomas@conservatoritorrent.net)*



## 7. FRANCE – DEUX NOUVELLES INITIATIVES INNOVANTES EN RECHERCHE ET FORMATION

**Le colloque « Olfaction, Mémoire et Apprentissage », premier manifestation émanant du groupe de travail « Handicap et Sensorialité », s'est tenu à Paris les 27–29 janvier 2009.**

Comment utiliser un sens, existant parfois dès la vie foetale pour communiquer ? Comment améliorer les activités pédagogiques destinées aux personnes handicapées ? C'est à partir de cette double question que sont nés les colloques « Sensorialité et handicap », aboutissement d'une réflexion scientifique et pédagogique axée sur les cinq sens. Fruit du rapprochement entre le Centre Européen des Sciences du Goût de Dijon et l'INS HEA de Suresnes (Institut National Supérieur pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés).

Ce premier colloque met à l'honneur l'odorat, modalité sensorielle peu valorisée bien qu'à la charnière d'expériences cognitives multiples telles que discrimination, mémoire et plaisir. Son objectif était de : recenser les connaissances actuelles sur le plan scientifique et pédagogique ; montrer comment l'exercice de l'olfaction peut favoriser les apprentissages, en particulier auprès des jeunes handicapés ; dynamiser les rencontres et les échanges afin de mutualiser les compétences dans ce domaine.

En rassemblant des chercheurs de différents pays, des professionnels de l'éducation et de la santé, des experts en odeurs et des parents d'enfants handicapés, la question de l'olfaction est abordée sous différents regards, sensibilités et expériences.

Ce colloque s'adressait à tous ceux qui s'interrogent sur la recherche et les effets des sens sur la perception, la cognition, le comportement (éthologie et psychobiologie sensorielle, psychologie cognitive, neurophysiologie), les liens entre l'odorat, les émotions et la mémoire, l'influence de l'odeur sur les apprentissages des jeunes handicapés, et les applications des odeurs dans l'amélioration du quotidien des personnes handicapées.

**Sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap – Cette formation sur 12 demi-journées à laquelle ont assisté 120 personnes travaillant avec de jeunes enfants dans une grande ville du nord de la France avait deux objectifs.**

Le premier était de proposer des éléments de sensibilisation à la problématique de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et le deuxième de faire réfléchir et travailler ensemble les différents personnels de ces structures.

Les contenus proposés étaient les suivants :

- Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil des enfants en situation de handicap ;
- La connaissance des partenaires institutionnels et associatifs locaux avec lesquels travailler en réseau ;
- Un certain nombre de points de repère dans le champ des déficiences, maladies et troubles, en rapport avec les problématiques d'accueil, d'accompagnement et d'éducation des jeunes enfants.

La brochure de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants à besoins éducatifs particuliers « *Intervention précoce auprès de la petite enfance. Analyse des situations en Europe, aspects fondamentaux et recommandations* » publiée en 2005 a été distribuée à tous les participants comme document de référence.



Ce programme de formation sera testé dans deux autres villes avant d'être proposé plus largement dans toute la France.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Nel Saumont, Coordinateur national de l'Agence : [international@inshea.fr](mailto:international@inshea.fr)*

## **8. PORTUGAL – L'ÉDITION SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'ALPHABÉTISATION**

Au Portugal, les éditions CERCICA ont lancé une collection de livres pour la jeunesse accessibles à tous les enfants. Avec le soutien du ministère de l'Éducation et de la mairie de Cascais, elles ont réuni une équipe de professionnels qui, grâce à un travail de partenariat, a réussi à combler un vide qui existait jusqu'alors sur le marché portugais.

Deux livres ont déjà été commercialisés, *O Segredo do Sol e da Lua* et *O Gato Gatão Poeta de Profissão*. Chaque livre existe dans quatre formats différents : (i) une version écrite avec un DVD interactif, qui comprend la version audio ; (ii) une version adaptée en pictogrammes de communication ; (iii) une version en langue des signes portugaise et (iv) une version en Braille. Le DVD contient également un support pédagogique présenté de façon ludique.

Quelles que soient les aptitudes individuelles de chaque lecteur, enfants et adultes disposent désormais d'un outil qui contribuera à leur alphabétisation.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://www.editoracercica.com/>*

## **9. ISLANDE – PROGRAMME UNIVERSITAIRE POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS**

**Le 20 juin, 22 étudiants ont obtenu leur diplôme de l'Université d'Islande spécialement conçu pour les étudiants avec des besoins éducatifs particuliers.**

Ce programme, qui a démarré à l'automne 2007, offre pour la première fois en Islande un enseignement universitaire destiné aux personnes déficientes intellectuelles. Il se présente sous la forme d'un projet de recherche de deux ans au sein de la Faculté des Études sociales dans le droit-fil de la politique officielle d'une organisation internationale s'occupant des personnes avec des besoins éducatifs particuliers, de la convention des droits de l'homme et de la politique de l'Université d'Islande.

Le principal objectif du programme était de donner aux étudiants déficients intellectuels la possibilité de participer complètement à la société. Suivre des cours avec d'autres étudiants de l'université en faisait, par conséquent, intégralement partie, tout comme le système de tutorat mis en place avec d'autres étudiants pour les accompagner individuellement.

Aussi bien les enseignants que les étudiants participant au programme ont fait part de leur grande satisfaction quant à cette expérience de deux ans. Les administrateurs ont expliqué que les études avaient renforcé l'estime de soi des étudiants et amélioré leurs capacités dans les interactions sociales sans parler des connaissances et compétences académiques dans les matières qu'ils avaient choisies. Les étudiants étaient particulièrement satisfaits de cette possibilité d'étudier en compagnie d'étudiants non déficients intellectuellement, ce qui de leur point de vue était un facteur essentiel à la réussite de cette expérience éducative.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Bryndís Sigurjónsdóttir, Coordinateur national de l'Agence : [bryndis@bhs.is](mailto:bryndis@bhs.is)*



## **10. SUEDE – LA VIE QUOTIDIENNE A L'ECOLE POUR LES ENFANTS AVEC DES HANDICAPS PHYSIQUES : ETUDE ETHNOLOGIQUE**

**Les situations sociales des élèves qui découvrent (l'enseignement et) l'inclusion ou l'exclusion sont caractéristiques de la vie quotidienne à l'école des élèves avec des handicaps moteurs. La situation scolaire de ces élèves est complexe et demande des efforts de la part de tout le personnel de l'école concerné : des enseignants, assistants et chefs d'établissement aux collectivités territoriales et administration officielle.**

Le thème central de l'étude est le suivant : à quoi ressemble la vie quotidienne à l'école pour ces élèves ? Le rapport de cette étude prend comme point de départ et perspectives : le constructivisme ; le point de vue de l'enfant ; le point de vue des autres enfants ; l'ethnographie et l'analyse culturelle. Il est innovant et se penche sur la vie quotidienne de l'enfant à l'école dans son ensemble.

La situation sociale des élèves est un sujet très important. L'interaction entre l'élève handicapé et ses pairs varie, de même que l'occurrence des élèves qui sont inclus et exclus. Leur situation sociale se caractérise par sa complexité. Par exemple, ils se retrouvent dans de nombreuses situations différentes d'enseignement. Les solutions organisationnelles de l'école et les cultures de l'école et des élèves sont d'une importance essentielle.

L'éducation et le développement des connaissances des élèves constituent un autre aspect clé. Le personnel de l'école et les parents soulèvent la question de l'incertitude de l'apprentissage et demandent plus d'informations et de connaissances. L'étude conclut que les élèves ont des besoins éducatifs individuels, par exemple plus de temps et des solutions pédagogiques différentes et que l'organisation de la formation continue et un plus grand dialogue sont nécessaires.

Cette étude sous-entend que le principe de l'inclusion est bel et bien encouragé mais que l'incertitude persiste quant à la façon de la mettre en pratique. La complexité des handicaps des élèves génère pour l'école une multiplication des demandes de flexibilité et d'individualisation des élèves.

Les conclusions d'une autre étude portent principalement sur l'importance de l'engagement, la prise de conscience que les situations d'exclusion ne sont pas souvent évidentes et une hiérarchie (système de pouvoir) où le handicap et le sexe interagissent. Cela montre la nécessité d'une auto réflexion et de stratégies d'inclusion pour *tout* le personnel scolaire et les instances concernées.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Göran Nygren, Uppsala University, [goran.nygren@etnologi.uu.se](mailto:goran.nygren@etnologi.uu.se)*

*Vous pouvez télécharger le rapport en suédois à partir de l'adresse suivante : <http://publications.uu.se/abstract.xsql?dbid=9351>*

## **11. LUXEMBOURG – LA NOUVELLE « ECOLE FONDAMENTALE »**

**Trois lois définissant le cadre de la nouvelle « école fondamentale » ont été votées le 21 janvier 2009. Ensemble, elles réorganisent les neuf premières années scolaires sur le plan pédagogique et organisationnel, en vue de garantir de meilleurs résultats pour tous les élèves. Elles sont entrées en vigueur en septembre 2009.**

Chaque école fondamentale va désormais être en mesure de différencier son enseignement, de définir ses propres initiatives et de les mettre en œuvre afin d'amener



les élèves jusqu'aux niveaux de compétences requis voire au-delà. Les grandes lignes de leur application pour l'année scolaire 2009–2010 sont les suivantes :

*Cycles d'apprentissage* – à partir de septembre 2009, toutes les écoles maternelles et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, seront organisées en quatre cycles d'apprentissage. Les cycles d'apprentissage remplaceront l'organisation classique des années d'école.

*Équipes pédagogiques* – dans chaque école, toutes les personnes qui enseignent et toutes celles qui prennent en charge les enfants du même cycle d'apprentissage se consulteront les unes les autres et travailleront en équipes.

*Équipes pluriprofessionnelles* – chaque école fondamentale pourra faire appel à une équipe pluriprofessionnelle. Constituée de spécialistes divers, cette équipe aidera les enfants ayant des besoins particuliers.

*Approche par compétences* – l'enseignement et l'apprentissage fondés sur les compétences sont au coeur de la réforme et une approche par compétence sera mise en place progressivement. Les équipes pédagogiques se focaliseront sur les compétences décrites dans les quatre cycles d'enseignement et créeront des situations d'apprentissage qui correspondent à cette approche.

*Nouveaux outils d'évaluation* – ils seront adoptés afin de mieux illustrer comment chaque élève a amélioré ses compétences et dans quels domaines elle/il doit progresser.

*Le plan de réussite scolaire* – chaque école établit un plan de réussite scolaire qui définit les objectifs particuliers fixés par l'école en vue de conduire les élèves vers la réussite scolaire. Afin de répondre aux besoins identifiés dans leur plan, les écoles ont un certain degré d'autonomie. Elles peuvent adapter les programmes officiels, choisir les auxiliaires pédagogiques, modifier le regroupement des enfants, etc.

*Comités d'école* – à l'été 2009, chaque école a créé un comité d'école et a désigné son président. À partir de l'année prochaine, la mission du comité sera de participer à l'organisation de l'école, d'élaborer un plan de réussite scolaire, d'approuver le choix des auxiliaires pédagogiques et de travailler avec les parents.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [www.men.lu](http://www.men.lu)*

## **12. BELGIQUE (COMMUNAUTE FLAMANDE) – PROPOSITION D'UN NOUVEAU CADRE D'AIDE A L'APPRENTISSAGE**

**En réponse à la nécessité d'avoir un système scolaire plus inclusif conformément aux développements internationaux, le Ministre de l'Éducation de la Communauté flamande a mis au point un plan pour un système graduel d'aide à l'apprentissage scolaire, comprenant le droit de choisir entre les écoles ordinaires et les écoles spécialisées bénéficiant du même niveau de soutien.**

Conformément au modèle de l'OMS (CIF), cette nouvelle proposition décrit tout d'abord comment déterminer le niveau d'adaptation du programme et l'assistance nécessaire, en prenant en compte les besoins particuliers de l'enfant. Une grille de classification permet de caractériser les besoins particuliers suivant le niveau d'assistance pédagogique nécessaire et les types de difficultés de l'élève.

Afin de déterminer la validité et la fiabilité de ce nouveau système, un échantillon représentatif de 8 648 élèves (sur un total de 1 109 909, âgés de 2,5 à 18 ans) issus de l'enseignement ordinaire et du primaire et secondaire spécialisés, a été affecté à l'une des cases de la grille. On a demandé aux psychologues des 73 Services psychologiques



scolaires (SPS) d'attribuer des besoins particuliers en fonction des nouveaux critères. Un formulaire manuel et électronique a été conçu sur la Toile, un service d'assistance téléphonique installé et une base de données ouverte où les collaborateurs des SPS peuvent inscrire leurs commentaires.

On a trouvé qu'environ 20 % des enfants en âge d'aller en primaire ont un type de besoins particuliers. Dans ce groupe, 12,5 % souffrent d'une légère déficience intellectuelle et/ou de difficultés d'apprentissage et 3,3 % de tous les enfants en âge d'aller en primaire présentent un trouble comportemental ou un syndrome du spectre autistique. 16 % des 12–18 ans nécessitent des niveaux d'adaptation plus élevés ; dans ce groupe, 8,9 % souffrent d'une légère déficience intellectuelle et/ou de difficultés d'apprentissage ; 3,4 % de tous les enfants en âge d'aller dans le secondaire présentent un trouble comportemental ou un syndrome autistique.

Cette nouvelle grille a montré que le système était valable et fiable. Néanmoins, il reste encore quelques problèmes à régler. Le personnel de l'école n'est pas suffisamment préparé. Pour que les écoles soient plus compétentes en matière d'inclusion, face aux enfants avec des besoins particuliers, il sera nécessaire d'investir massivement dans la formation des enseignants. Ce système demandera également que les Services psychologiques scolaires soient formés à la CIF-EA (ICF-CY). Cela s'impose pour les aider à tenir compte du fonctionnement selon le modèle bio-psycho-social, ainsi que pour effectuer une évaluation du potentiel plus dynamique et axée sur les besoins (au lieu du modèle psychométrique largement utilisé actuellement) et à prendre aussi en considération les facteurs contextuels tels que l'environnement familial et scolaire. Le système fait l'objet de discussions au niveau politique et, compte tenu du récent changement de gouvernement, n'est pas encore mis en œuvre.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter :*

*Jo.lebeer@ua.ac.be & elke.struyf@ua.ac.be – Université d'Anvers*

*marijke.wilssens@arteveldehs.be – Artevelde Teacher Training College for Special Needs*

*theo.mardulier@ond.vlaanderen.be – Ministère flamand de l'Éducation et de la Formation et membre du Bureau représentatif de l'Agence*

### **13. ALLEMAGNE – RATIFICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES**

**En mars 2009, la Convention des Nations Unies entrain en vigueur. En tant que signataire, l'Allemagne est dans l'obligation d'adopter le principe de l'inclusion. Dans le Land de Schleswig-Holstein, une année d'éducation inclusive est mise en place sous la devise : « mieux ensemble ».**

En avril 2009, Ute Erdsiek-Rave, le ministre de l'Education du Schleswig-Holstein déclarait : « *En matière de pédagogie, nous devons effectuer un changement à l'échelle du pays parce que l'éducation inclusive ne signifie pas que c'est l'enfant qui doit s'adapter aux écoles existantes ; c'est l'inverse qu'il nous faut. En général, dans une école ordinaire inclusive chaque enfant est le bienvenu, surtout et même si il ou elle rencontre des problèmes de santé, sociaux, ou d'apprentissage et de performance scolaire* ».

Le lancement a eu lieu durant un colloque international à Rendsburg, avec des participants allemands et européens – dont notamment des membres de l'Agence européenne – qui ont appris les uns des autres. D'autres événements devraient permettre d'encourager ce processus de réalisation avec comme objectif un plan d'action pour les dix prochaines années, comprenant les modifications à apporter aux lois, aux réglementations et au financement d'un cadre pour un système scolaire inclusif.



## **Une Conférence nationale sur l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

À cette occasion, Karin Evers-Meyer et des représentants du ministère fédéral des Affaires sociales pour les besoins des personnes handicapées ont présenté les résultats de leur campagne « Tout inclusif ! La nouvelle Convention des Nations Unies ».

Une brochure explique également les mandats relatifs au domaine de l'éducation. Elle plaide en faveur d'un plan d'action pour l'éducation inclusive, de mesures pour un accès gratuit aux universités, de conditions d'études universitaires inclusives et de projets de financement des aides sociales organisés de manière plus cohérente. La campagne « Tout inclusif ! » s'est déroulée de janvier à mars avec huit conférences organisées par le ministère fédéral des Affaires sociales pour les besoins des handicapés et 22 associations, et a abordé les différents volets de la Convention des Nations Unies.

*Vous trouverez la brochure avec les résultats de la campagne à l'adresse : <http://www.alle-inklusive.behindertenbeauftragte.de/>*

## **14. ROYAUME UNI (ANGLETERRE) – REUSSITE POUR TOUS : AMELIORER LES RESULTATS DES ENFANTS ET DES JEUNES AYANT DES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ET DES HANDICAPS**

**« Réussite pour Tous » est un projet précurseur qui mettra en avant les aspirations des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers et des handicaps, en privilégiant les résultats éducatifs.**

En Angleterre, à compter de septembre 2009, 460 écoles réparties dans 10 collectivités territoriales mettront en oeuvre le projet pendant deux ans en s'appuyant sur une approche pédagogique personnalisée, des évaluations académiques rigoureuses, un suivi et des interventions, la collaboration des parents et des résultats plus complets.

Les écoles et collectivités territoriales qui participent à « Réussite pour Tous » seront les pionniers de l'individualisation. À la fin du projet, les écoles devraient avoir mis au point un système de valeurs d'excellence pour leurs élèves et savoir qu'elles ont un choix de stratégies d'apprentissage et d'enseignement scientifiquement fondées dont elles doivent s'inspirer. Les collectivités territoriales qui prennent part au projet devraient s'assurer qu'elles identifient et répondent aux besoins des enfants avec des besoins éducatifs particuliers et des handicaps et qu'elles offrent des services adaptés au but fixé.

« Réussite pour Tous » s'emploie à placer la barre de l'ambition pour tous le plus haut possible, y compris pour ceux qui ont davantage de défis à relever. Ce projet permettra aux enfants et aux jeunes avec des besoins éducatifs particuliers et des handicaps de se sentir plus sûrs d'eux en tant qu'apprenants, d'être plus positifs à l'égard de la vie scolaire et de réaliser leur potentiel.

Cela mobilisera les parents, en leur permettant d'avoir davantage confiance dans le système éducatif et de jouer un rôle actif dans l'apprentissage de leurs enfants.

*Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://nationalstrategies.standards.dcsf.gov.uk/node/189431>*



## INFORMATIONS EDITORIALES

L'Agence européenne pour le Développement de l'Éducation des personnes ayant des besoins particuliers est un organisme indépendant et autonome, financé par ses pays membres et les institutions de l'Union européenne (Commission et Parlement européens). La parution de cette lettre d'information est possible grâce au soutien des pays membres de l'Agence européenne et de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne [http://ec.europa.eu/dgs/education\\_culture/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_en.htm)

Les opinions exprimées dans EuroNews sont le fait d'individus et ne représentent pas la position officielle de l'Agence européenne, de ses pays membres ni de la Commission européenne. La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable de l'usage des informations contenues dans ce document.

La reproduction des extraits de cette lettre d'Information est autorisée à condition d'en indiquer clairement la source. Des versions électroniques sont disponibles sur le site Internet de l'Agence européenne : [www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)

Secrétariat :

Østre Stationsvej 33

DK-5000, Odense C

Danemark

Tél : +45 64 41 00 20

[secretariat@european-agency.org](mailto:secretariat@european-agency.org)

Bureau de Bruxelles :

3 Avenue Palmerston

BE-1000, Bruxelles

Belgique

Tél : +32 2 280 33 59

[brussels.office@european-agency.org](mailto:brussels.office@european-agency.org)

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce numéro ou toute autre information sur les travaux de l'Agence, veuillez vous adresser au :

Membre du Bureau représentatif pour : Belgique : Thérèse Simon, [therese.simon@cfwb.be](mailto:therese.simon@cfwb.be) ; France : Bernadette Céleste, [bernadette.celeste@inshea.fr](mailto:bernadette.celeste@inshea.fr) ; Luxembourg : Danielle Thielen, [danielle.thielen@education.lu](mailto:danielle.thielen@education.lu)

Cette version d'EuroNews est une traduction réalisée par les pays membres de l'Agence à partir du manuscrit original anglais. Il est possible de télécharger les versions anglaise et en d'autres langues de ce rapport à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/news/euronews>

Imprimé par : Halstan [www.halstan.co.uk](http://www.halstan.co.uk)

Existe en : CS, DA, DE, EL, EN, ES, ET, FI, **FR**, HU, IS, IT, LT, LV, MT, NL, NO, PL, PT, SL, SV

ISSN : 1560-2419

© **European Agency for Development in Special Needs Education 2009**

EuroNews utilise une pâte à papier produite à partir de forêts gérées sur le mode du développement durable et blanchie par un procédé ne contenant pas de chlore (TCF).